Commune mixte de
Haute-Sorne

Rue de la Fenatte 14
CP 246 - 2854 Bassecourt

Tél. 032 427 00 10
Fax 032 427 00 20

info@haute-sorne.ch
www.haute-sorne.ch

Message du Conseil communal au Conseil général N° 82 du 24 octobre 2016

OBJET : Crédit de Fr. 231'600.- pour les travaux de réalisation de protection contre les crues de la Combe du Bez à Glovelier.

1. Considérations générales

Sur la carte de dangers crues, la partie aval de la Combe du Bez à Glovelier se trouve dans une zone de danger élevé (rouge, Fig.1). Il en résulte un déficit de protection. Il est par conséquent impossible d'obtenir un permis de construire pour les parcelles affectées ou d'effectuer des transformations aux bâtiments existants, parce qu'il existe une mise en danger non négligeable pour les personnes et les biens. C'est pour cette raison que la commune a souhaité évaluer différentes possibilités de mesures de protection afin de diminuer les risques pour les personnes et les biens importants.

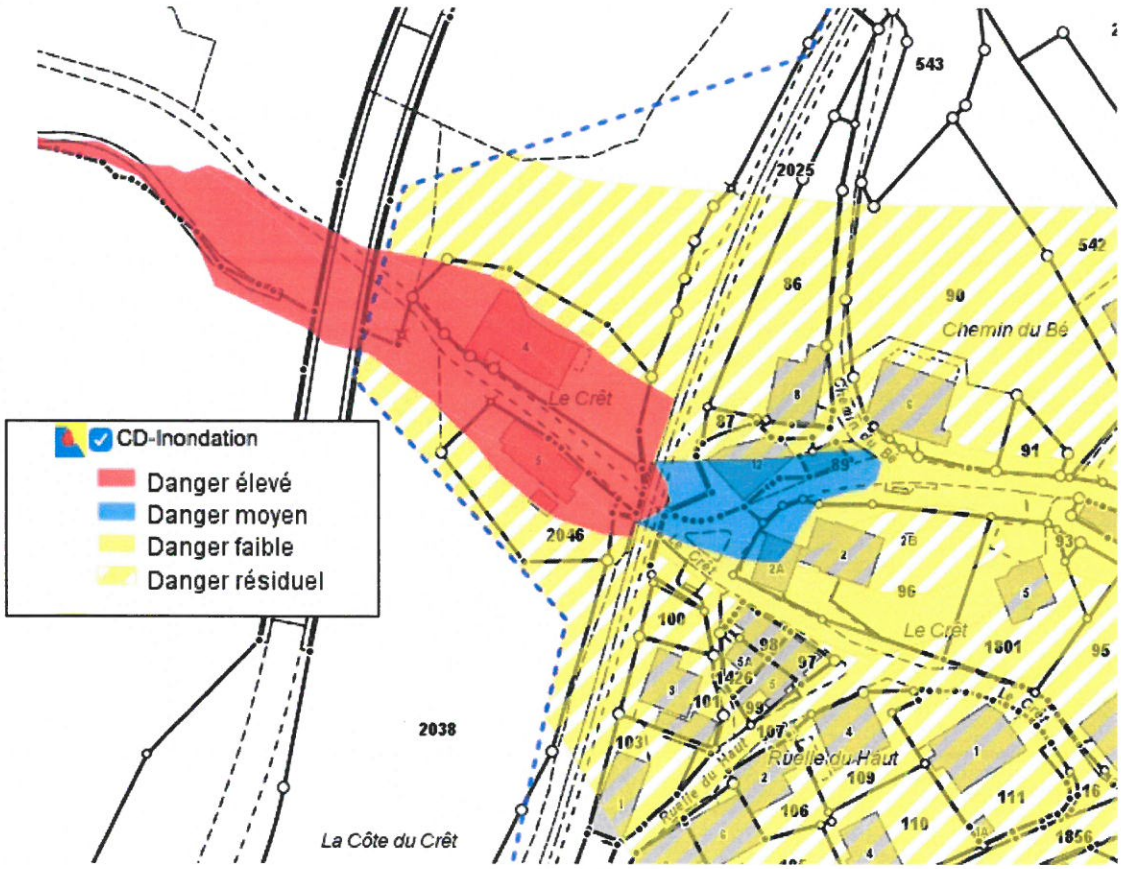

Fig. 1 : Carte des dangers crues du secteur Combe du Bez avant travaux

2. Considérations particulières

L'étude préliminaire et le projet d'ouvrage ont été confiés à des bureaux spécialisés en géologie et hydrologie pour la conduite du projet d'étude qui ont remis leur rapport en septembre 2016.

Durant la phase de l'étude préliminaire, différentes variantes ont été soumises à la Commune et à l'Office de l'environnement. Après analyse et après avoir pesé les différents intérêts en jeu, la variante retenue consiste en l'implantation d'un piège à gravier supplémentaire par la surélévation d'un des seuils existants.

Le projet d'ouvrage comprenant les mesures suivantes a ainsi été développé en détail :

- un piège supplémentaire, par rehaussement du seuil N° 2
- une grille à l'entrée du "Métro"
- l'optimisation du lit du ruisseau à l'entrée du "Métro".

Les coûts pour la réalisation des mesures proposées s'élèvent à environ CHF 295'000.-.

Avec les mesures proposées les dangers pour les événements de 100 ans (Q100) sont éliminés, alors que pour les événements de 300 ans (Q300) le danger est réduit à une intensité faible (Fig. 2).

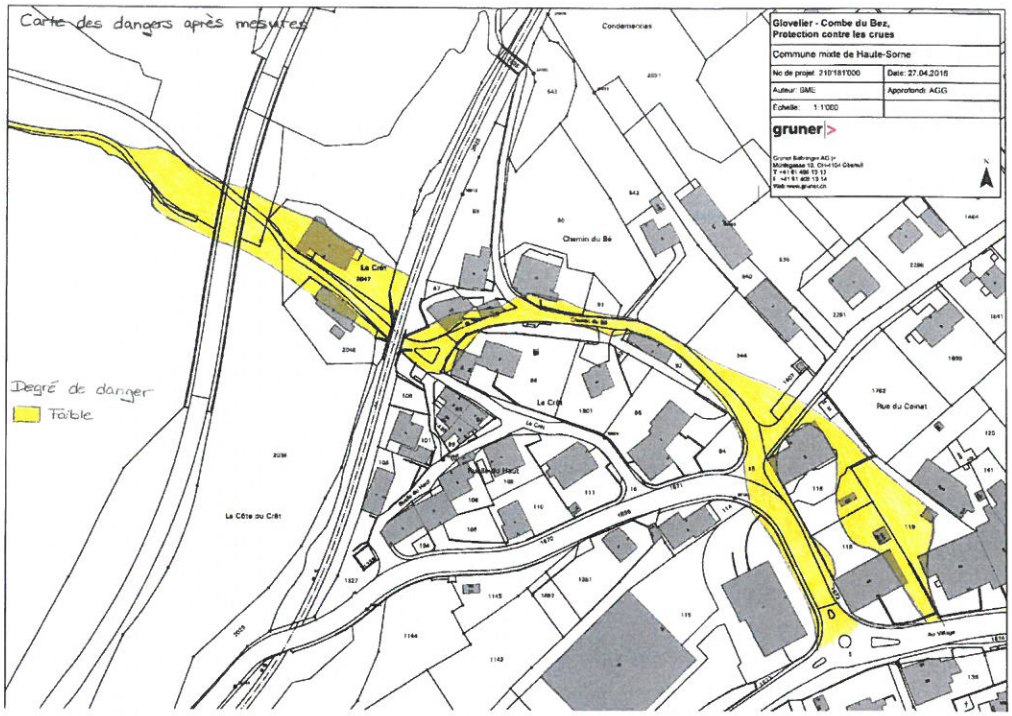

Fig. 2 : Carte des dangers crues du secteur Combe du Bez après travaux

Procédure

Avec le projet "Glovelier - Combe du Bez, protection contre les crues", la protection contre des crues des maisons en aval de la combe peut être améliorée. Le rapport y relatif est actuellement en consultation auprès de l'Office de l'environnement, qui doit prochainement donner sa validation définitive.

En regard des directives de l'Office de l'environnement, les prochaines étapes du dossier sont les suivantes :

1. Préavis officiel du projet de l'ouvrage finalisé (actuellement en circulation à l'ENV)
2. Séance d'information avec les riverains concernés
3. Vote de crédit de réalisation de la part du Conseil général
4. Demande de permis de construire
5. Demande de subventionnement à ENV
6. Décision d'octrois des subventions de la part du Canton et de la Confédération
7. Début des travaux.

Dans le cas de l'approbation du projet et de l'élaboration du projet d'exécution, il s'agira de préciser certains éléments et d'effectuer les travaux suivants:

- Elargir le périmètre des levés de terrain par un géomètre, en particulier dans la zone du chemin forestier
- Evaluer les différentes possibilités du chemin d'accès
- Elaboration du plan de coffrage et des armatures de l'augmentation du seuil n°2 (piège à gravier supplémentaire).

Après la construction des nouveaux ouvrages, une maintenance régulière est indispensable. Les travaux suivants seront par la suite nécessaires:

- Dégrillage au niveau du "Métro"
- Vider le(s) bassin(s) de rétention
- Contrôles après une crue

3. Coût des travaux

L'estimation des prix est d'environ +/- 10 % et se base sur des valeurs empiriques. Une vue d'ensemble des coûts figure dans le Tab. 1 ci-dessous. Des appels d'offres seront sollicités auprès des entreprises concernées.

Optimisation de l'entrée au "Métro"	Fr.	20'000.00
Installation de la grille	Fr.	24'525.00
Rehaussement du seuil 2	Fr.	68'425.00
Chemin d'accès	Fr.	25'500.00
Travaux forestiers	Fr.	2'000.00
Géomètre	Fr.	5'000.00
Géologue	Fr.	10'000.00
Honoraires ingénieurs - étude préliminaire + projet de l'ouvrage		50'000.00
- projet d'exécution + direction des travaux	Fr.	40'000.00
Total intermédiaire	**Fr.**	**245'450.00**
Réserves/ divers et imprévus 10%	Fr.	24'545.00
Total hors TVA	Fr.	269'995.00
TVA 8%	Fr.	21'599.60
Total incl. TVA (arrondi)	**Fr.**	**291'600.00**

Tab. 1 : Vue d'ensemble des coûts

4. Considérations financières

Investissement selon programme des travaux	Fr.	291'600.-
./. Crédit d'étude selon message n° 56 du 7 septembre 2015	Fr.	60'000.-
Le demande de crédit porte sur un montant de	Fr.	231'600.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

5. Financement

Les subventions cantonales et fédérales ne sont pour l'instant pas encore connues, mais pourraient s'élever à 80% sous réserve de la décision ultime du Gouvernement.

Dans ce cas, la participation de la Commune de Haute-Sorne serait de l'ordre de CHF 60'000.-.

Coût de la réalisation crédit d'étude et réalisation	Fr.	291'600.-
Subventions fédérales et cantonales à déterminer (max. 80 %)	Fr.	-.-
Solde à financer	Fr.	291'600.-
Prélèvement sur le fonds des digues	Fr.	291'600.-
Recours à l'emprunt	Fr.	-.-

Le projet d'étude est financé dans sa totalité par les fonds communaux.

6. Charges financières annuelles

Les charges financières annuelles seront déterminées au terme des travaux, par rapport à l'investissement net (investissement total ./. subventions).

7. Préavis des autorités

Le Conseil communal, le dicastère finances et impôts ainsi que la commission des digues recommandent d'accepter ce message.

Le Conseil général est invité à faire de même et à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 24 octobre 2016

Au nom du Conseil communal

Le Maire	**Le Secrétaire**
Jean-Bernard Vallat	**Michel Guerdat**